
Le dialogue médecins-entreprises dans le cadre de l'AI



Dr Maurice Theytaz
Marie-France Fournier

*L'Assurance-Invalidité est
prioritairement orientée «
READAPTATION »*

*Pour mener à bien sa mission,
l'Assurance-Invalidité a besoin des
Entreprises*

Le risque assuré

Le risque assuré : l'INVALIDITE

- Après avoir épuisé les possibilités :
 - De TRAITEMENTS médicaux
 - De READAPTATION professionnelle

Le SMR : que fait-il ?

- Préciser l'atteinte à la santé :
 - Nature
 - Gravité
 - Limitations fonctionnelles
 - Incapacité de travail dans l'activité habituelle
 - Capacité de travail résiduelle

Les outils du SMR

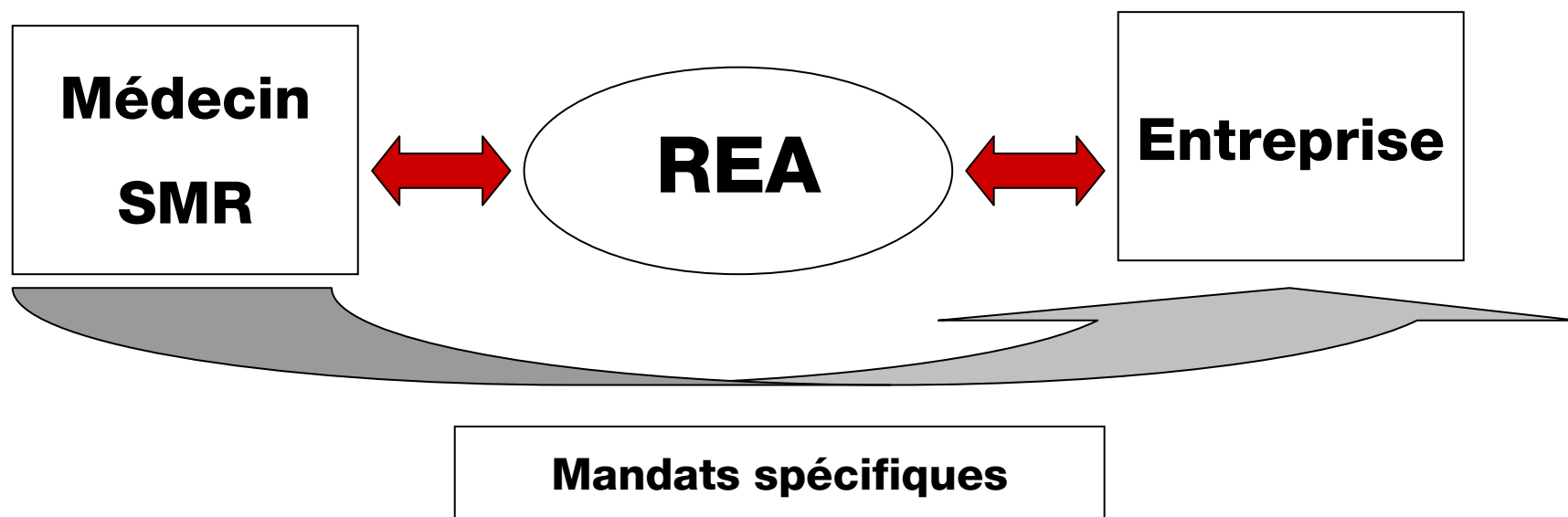
- Appréciation sur la base des pièces médicales
- Recherche d'informations médicales complémentaires
- Examen clinique
- Examens para-médicaux supplémentaires
- Proposition pour une expertise / COMAI
- Travail pluridisciplinaire avec les autres spécialistes AI (gestionnaires, conseillers REA, juristes...)

Le SMR et le monde du travail

- Connaissances théoriques et bon sens
- Descriptions de fonction fournies par les entreprises
- Enquêtes sur place
- DPT (description de postes standardisée)
- Dialogue médecin-REA

Avoir une « photo » objective pour évaluer

Le dialogue médecin SMR- entreprises : aujourd'hui



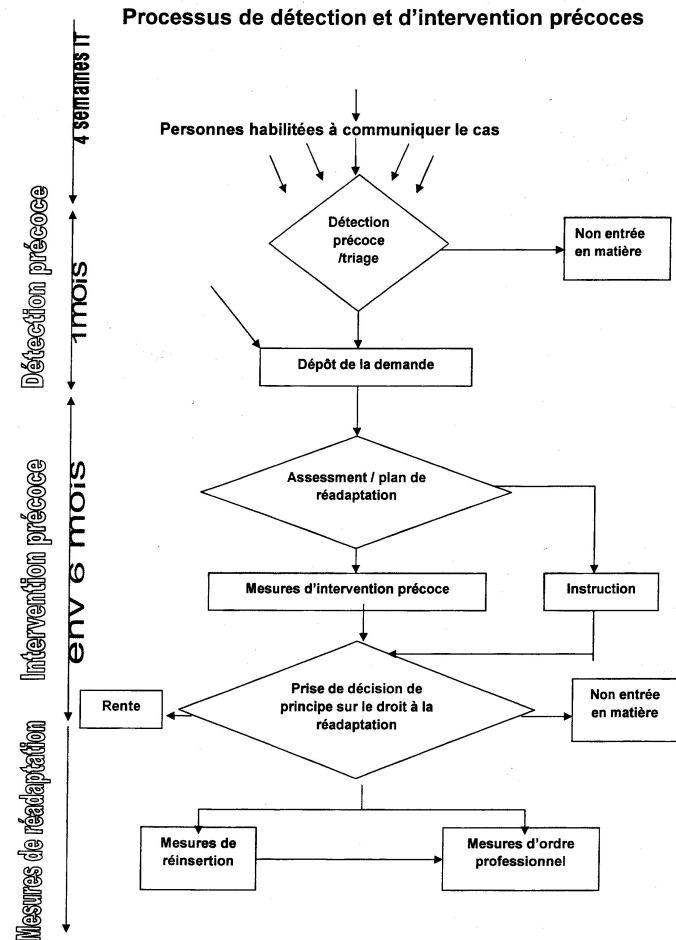
La réadaptation AI et les entreprises : aujourd'hui

- Détection précoce en entreprise
- Aide au placement actif
- Gestion de l'absentéisme : conseils en vue du maintien à la place de travail
- Passerelles
- CII-MAMAC

La 5^{ème} révision AI et les entreprises

- La détection précoce
- L'intervention précoce
- Les mesures de réinsertion
- L'extension de l'aide au placement
- Les mesures incitatives à l'intention des entreprises

*plus tôt, en partenariat, en vue du maintien
au poste de travail*



La 5^{ème} révision AI : le rôle du SMR

- Définition plus stricte de l'élément causal
 - Exclusion des facteurs étrangers inscrits dans la loi
Pour délimiter l'incapacité de gain due à l'invalidité

- Définition plus stricte de la notion d'exigibilité
 - Indications sur les capacités fonctionnelles par le SMR
 - Établissement de ce qui est raisonnablement exigible d'un point de vue objectif
Pour établir la capacité de travail résiduelle

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !
